

De : [Carole Roussel](#)
A : [MSSS - Secrétariat administratif](#)
Objet : TR: Projet de loi permettant aux pharmaciens de pratiquer la vaccination et modifiant d'autres dispositions de la Loi sur la pharmacie
Date : 7 mai 2019 14:06:11
Pièces jointes : [image001.png](#)

De : Catherine Maranda **De la part de** Yvan Gendron

Envoyé : 3 mai 2019 10:31

À : france.lynch@justice.gouv.qc.ca

Cc : Lucie Opatrny (MSSS - DGSHMSU) <lucie.opatrny@msss.gouv.qc.ca>; Patricia Lavoie <patricia.lavoie@msss.gouv.qc.ca>; Dominic Bélanger <dominic.belanger@msss.gouv.qc.ca>

Objet : Projet de loi permettant aux pharmaciens de pratiquer la vaccination et modifiant d'autres dispositions de la Loi sur la pharmacie



Madame Lynch,

Depuis quelques semaines, la ministre de la Santé et des Services sociaux a des discussions avec l'Ordre des pharmaciens du Québec pour améliorer l'offre de services des pharmaciens. L'un des besoins émergeant majeur actuellement non comblé en pharmacie consiste en la vaccination. Pour permettre aux pharmaciens de pratiquer la vaccination, la Loi sur la pharmacie doit être modifiée. J'ai avisé l'Office des professions de cette demande de la ministre. Aussi, la direction des affaires juridiques de l'Office a été avisée par la Direction des affaires juridiques du ministère des modifications souhaitées à la Loi sur la pharmacie. Or, puisque l'Office relève de la ministre de la Justice, une demande officielle doit leur parvenir avant d'aller de l'avant avec la rédaction d'un projet de loi.

Étant donné que la ministre souhaite que les pharmaciens puissent participer à la prochaine campagne de vaccination pour la grippe, il est urgent d'aller de l'avant avec le projet de loi. Celui-ci pourrait, selon les discussions qu'auront nos ministres, être déposé par la ministre de la Santé, comme ce fut le cas il y a quelques années pour le PL 41.

Je vous demande donc de faire les démarches nécessaires pour que l'Office soit officiellement mandaté pour la rédaction du projet de loi pour un dépôt à l'Assemblée nationale d'ici la fin de la présente session parlementaire.

Le mémoire contenant les orientations pour la rédaction du projet de loi a déjà été transmis à l'Office.

La direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) est responsable de ce dossier au sein de notre ministère. Monsieur Dominic Bélanger, directeur par intérim de la Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament, peut être contacté pour répondre aux questions de l'Office aux coordonnées suivantes :

Téléphone: 418 266-8815

Courriel: dominic.belanger@msss.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvan Gendron

Sous-ministre

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

Courriel : yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca

Tél. : 418 266-8989

De : [Ministre](#)
A : [MSSS - Secrétariat administratif](#)
Objet : TR: Intention de participation à la commission parlementaire de la santé et des services sociaux
Date : 5 septembre 2019 13:03:34

De : Louis-Philippe Daoust [mailto:president.aepum@gmail.com]
Envoyé : 5 septembre 2019 11:24
À : commissions@assnat.qc.ca
Cc : Ministre <Ministre@msss.gouv.qc.ca>; Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca
Objet : Intention de participation à la commission parlementaire de la santé et des services sociaux

Madame Danielle McCann,
Ministre de la santé,

En vue de la commission parlementaire de la santé et des services sociaux dont un des mandats sera vraisemblablement l'étude du projet de loi 31 déposé en juin dernier, nous, étudiants en pharmacie du Québec, souhaiterions être entendus à ce propos.

De ce fait, un mémoire est présentement en cours de rédaction par les étudiants en pharmacie du Québec avec l'intention d'émettre nos opinions et nos recommandations à propos dudit projet de loi.

Nous représentons près de 1600 étudiants au Doctorat en pharmacie (Pharm.D.) et au programme de Qualification en pharmacie (QeP) des deux Facultés de pharmacie du Québec, soit de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, via nos associations étudiantes respectives, l'Association des étudiants de l'Université de Montréal (AÉPUM) et l'Association générale des étudiants en pharmacie (AGEP).

En espérant recevoir une réponse favorable,

Je vous prie de recevoir, Madame, mes hommages les plus respectueux.

Louis-Philippe Daoust

Président

Conseil exécutif local - Pharm.D./QeP 2019-2020

Association des étudiants en pharmacie de l'Université de Montréal

Étudiant en 3e année au Pharm.D

 [Site web](#)  [AÉPUM](#)  [AÉPUM](#)

L'AÉPUM Pharm.D-QeP regroupe plus de 820 membres répartis dans les programmes du Pharm.D et du QeP. Notre mission est de représenter les étudiants et les étudiantes, de veiller à leurs intérêts et d'agir dans le but de faire avancer la profession.